

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1686

19 août 2010

SOMMAIRE

Allianz Business Cash	80896	COLONY EnTie INVESTOR (Lux) S.à r.l.	80926
Altrimenti S.à r.l.	80896	Colony Marlin S.à r.l.	80913
Amerly's International S.A.	80882	Coperval Participations S.A.	80913
AMF International Holding S.A.	80904	Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l.	80913
Anima Sicav	80892	Criali Investment S.A.	80887
ANPAS (Anne Pascal) S.à r.l.	80904	CS Arel S. à r.l.	80927
Aprorest S.à r.l.	80905	CS Arel S. à r.l.	80926
Ataraxie Holding S.A.	80903	CS Iris S.à r.l.	80927
Atelier André s.à.r.l.	80904	Duse III S. à r.l.	80928
Aubin S.A.	80912	EAVF Artemis Holdco S.à r.l.	80893
Azal S. à r.l.	80896	EAVF S.à r.l.	80893
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	80925	Elsinema Holding S.A.	80882
BB Groupe S.A.	80905	FIM Short Term Fund	80890
BCB & Partners S.A.	80906	Foncière Medicis S.A.	80883
BCV Investments S.C.A.	80906	Fortis Flexi III	80884
BCV Management S.A.	80906	Fortis L Fix	80883
BDG Finance S.à r.l.	80913	Fortis Personal Portfolio FoF	80885
BDG Finance S.à r.l.	80912	Fortis Personal Portfolio Fund	80887
Beatton Holdings S.à r.l.	80907	Fortis Solutions	80889
Berlitz Language and Business Training S.à r.l.	80906	GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	80922
Beta International	80906	General Electric International Japan In- vestments I S.à r.l.	80914
B.H.S. Locations S. à r. l.	80903	Innova RS Holding S.à r.l.	80896
Blue Sky Holding 1 S.à r.l.	80904	Interportfolio II	80886
Blue Sky Holding 2 S.à r.l.	80905	Invista Real Estate Opportunity Fund Fi- nance S.à r.l.	80928
Blue Sky SPV 1 S.à r.l.	80905	Kariba S.A.	80928
B/S Gérances S.à r.l.	80904	K.H.B. S.à r.l.	80922
C8 Embassy S.à r.l.	80927	Nordic Finance Holding S.A.	80889
Café Beau Séjour S.à r.l.	80913	Primera Fund	80891
Calama S.A.	80924	Superga Lux S.A.	80882
Carat (Lux) SICAV	80888	Vestigia	80884
CEEREF Management Company	80925		
Citerna S.A.	80926		
CNA Group S.A.	80914		

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2009 et 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010112710/795/15.

Elsiema Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 septembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010112711/795/17.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 6 septembre 2010 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Agrément de la cession par Superga Lux S.A. de la participation détenue dans le capital de la «SCi du 4 rue du Hogue»
6. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes consolidés aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010112714/795/21.

Foncière Medicis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.779.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 22 février 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 septembre 2010 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010112712/795/18.

Fortis L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

As the quorum required by Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 (which stipulates that at least half the shares in the company shall be present or represented) was not constituted at the Extraordinary General Meeting of 2 August 2010, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Monday 13 September 2010 at 9.15 a.m. at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, Block A, on the ground floor at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg.

Agenda:

1. Change the name of the company to 'BNP Paribas L Fix' and amend Article 1 of the Articles of Association as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (Société d'Investissement à Capital Variable - "SICAV") named "BNP PARIBAS L FIX" (hereinafter the "Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association")."
2. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune [of Hesperange] or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Amendment of the heading of Article 7 to "Share classes and sub-classes";
5. Replacement of all references to "share categories" by "share classes" in the Articles of Association;
6. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on the acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
7. Amendment of the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (7) (c) of the Articles of Association;
8. Amendment of the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (7) (d) of the Articles of Association;
9. Amendment of the method of valuing derivative financial instruments as prescribed in Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association;
10. Rewriting of paragraph (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
11. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund or a class or sub-class of shares to a maximum of 5% of the average net assets;
12. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);
13. Addition of four extra paragraphs, a), b), c) and d) in Article 20 to describe the invested assets targeted by the Company;

14. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg;
15. Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one fifth of the share capital;
16. Deletion of the dividend payment conditions set out in Article 29 of the Articles of Association;
17. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
18. Addition of the words "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.

Pursuant to Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this second Extraordinary General Meeting may adopt resolutions irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

The owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting are requested to deposit their shares at the Finance Department at least than five full days before the Meeting.

Owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the Meeting.

A draft version of the new Articles of Association, the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010104826/755/59.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on September 6, 2010 at 10.00 o'clock, with the following agenda :

Agenda:

1. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

The statutory general meeting held on June 4, 2010 approving annual accounts as per December 31, 2009 was not able to deliberate on item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on September 6, 2010 will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The board of directors.

Référence de publication: 2010104832/534/16.

Fortis Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.436.

Since the presence quorum required under Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 and 25 August 2006, i.e. at least one-half of the company's capital present or represented, was not achieved for the extraordinary general meeting on 2 August, 2010, you are hereby invited to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at 9 am o'clock, on 13 September 2010 at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg., H2O building, bloc A, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Change of the Company's name to BNP PARIBAS FLEXI III and amendment of Article 1 of the Articles of Association, as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of a open-ended investment company - Specialised Investment Fund ("SICAV-SIF") named "BNP PARIBAS FLEXI III ", in abbreviated form "BNPP FLEXI III" (referred to hereinafter as "the Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company"
2. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;

3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Amendment of the title of Article 11 of the Articles of Association "Restrictions on the acquisition of Company shares" to "Restrictions on the holding of Company shares".
5. Change in the method for valuing unlisted securities as provided for by Article 14 (d) of the Articles of Association; Change in the method for valuing derivative financial instruments as provided for by Article 14 (g) of the Articles of Association;
6. Rewording of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
7. Amendment of first paragraph of the Article 25 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in the commune of Luxembourg; Amendment of Article 25 of the Articles of Association to allow a shareholders' meeting to be called at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one-tenth of the share capital;
8. Revision of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the terms for depositing undistributed assets with the Caisse des Consignations in the event of winding-up of a sub-fund, category or sub-category;

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 and 25 August 2006, this second extraordinary general meeting's deliberations will be valid irrespective of the capital present or represented. Decisions may however only be taken if approved by at least two-thirds of the shares present or represented.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting, as stated in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft of the new Articles of Association, the current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010104836/755/47.

Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

As the quorum required by Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 (which stipulates that at least half the shares in the company shall be present or represented) was not constituted at the Extraordinary General Meeting of 2 August 2010, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Monday 13 September 2010 at 10.15 a.m. at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, Block A, on the ground floor at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg.

Agenda:

1. Change of name of the Company to BNP Paribas Portfolio FoF and amendment of Article 1 of the Articles of Association as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (Société d'Investissement à Capital Variable - "SICAV") named "BNP Paribas Portfolio FoF", abbreviated to "BNPP PFoF" (hereinafter the "Company"), has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The full name and the abbreviated name may be used without distinction in all the Company's official and commercial documents.";
2. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune [of Hesperange] or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on the acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
5. Amendment of the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (c) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (d) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing derivative financial instruments as prescribed in Article 14 (g) of the Articles of Association;
6. Rewriting of paragraph (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;

7. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund or a class or sub-class of shares to a maximum of 5% of the average net assets;
8. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);
9. Deletion of the second paragraph of Article 18 of the Articles of Association which is repeated in Article 20 of the Articles of Association;
10. Rewriting of Article 20 of the Articles of Association describing the investment restrictions in order to meet the prevailing regulations more adequately;
11. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg;
Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one tenth of the share capital;
12. Deletion of the words "both on the advisability and" and rewriting of the second paragraph of Article 29 of the Articles of Association as follows: "The General Meeting of Shareholders shall decide, following a proposal by the Board of Directors, for each class/sub-class of shares, on the amount of the dividend to be paid on distribution shares.";
13. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
14. Addition of the words "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.
15. Corrections to the form of Articles 8, 17 and 33 of the Articles of Association.

Pursuant to Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this second Extraordinary General Meeting may adopt resolutions irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

The owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting are requested to deposit their shares at the Finance Department at least than five full days before the Meeting.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the Meeting.

A draft version of the new Articles of Association, the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010104827/755/64.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(ci-après dénommée l' "Assemblée ") de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la " Société "), qui se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg de la Société, le mercredi 1^{er} septembre 2010 à 11 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2010.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2010.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mai 2010.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Election ou réélection du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg S.A., 10A, boulevard Royal, Luxembourg où des formulaires de procuration sont disponibles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010107316/25.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 23.340.400,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les actionnaires de la société CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028 (les «Actionnaires») sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 7 septembre 2010 à 13.00 heures extraordinairement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (l'«Assemblée»), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

«Ordre du jour:

1. Approbation d'un plan industriel de développement stratégique; et
2. Divers.»

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les Actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leurs titres au porteur cinq jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société, soit pour le 2 septembre 2010 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010108058/3665/26.

Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 07 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2010, une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le lundi 13 septembre 2010 à 10:00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, bloc A, rez-de chaussée sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange.

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en BNP Paribas Portfolio Fund et modification comme suit de l'article 1 des statuts: " Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après "les Statuts") une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de " BNP Paribas Portfolio Fund ", en abrégé " BNPP PF " (ci-après dénommée " la Société "). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société. ";
2. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
3. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: " Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ";
4. Modification du titre de l'article 11 des statuts " Restrictions à l'acquisition d'actions de la société " en " Restrictions à la détention d'actions de la Société ";
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (c) des statuts; Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (d) des statuts; Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) des statuts;
6. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;

7. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;
8. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
9. Suppression du second paragraphe de l'article 18 des statuts faisant double emploi avec l'article 20 des mêmes statuts;
10. Réécriture de l'article 20 des statuts décrivant les restrictions d'investissement en vue de mieux répondre aux exigences réglementaires en vigueur;
11. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;
Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social;
12. Réécriture comme suit du troisième paragraphe de l'article 29 des statuts: " S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite. "
13. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie ;
14. Ajout des termes " et les lois modificatives " in fine de l'article 35 des statuts.
15. Corrections de forme des articles 8, 17 et 33 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, auprès du service financier.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010104828/755/62.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

DER AKTIONÄRE eingeladen, die am 31. August 2010 um 8:45 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung der Satzung

Die Änderung betrifft den Artikel 24 der Satzung aufgrund des Wechsels der Verwaltungsgesellschaft der CARAT (LUX) SICAV von der DJE Investment S.A. zur HANSAINVEST LUX S.A.

Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

2. Wahl und Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Kapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht errichtet wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung

nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 26. August 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilierungsstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ PRIVAT-BANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im August 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010108808/755/33.

Nordic Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 27 août 2010 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30/06/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010109391/1267/16.

Fortis Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.580.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la Société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2010, vous êtes convoqué à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 septembre 2010, à 9h30, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société qui devient BNP Paribas Flexi I et modification de l'article 1 des Statuts, comme suit : " Il existe en vertu des présents statuts (ci-après les " Statuts ") une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (" SICAV ") sous la dénomination " BNP Paribas Flexi I " (ci-après dénommée la " Société ") ;
2. Transfert du siège social au 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des Statuts ;
3. Modification du troisième paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit : " Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg " ;
4. Remplacement de toutes les références à " fonds " par " compartiment " dans les Statuts ;
5. Modification de l'article 7 afin de le renommer en " Catégories et sous-catégories d'actions " ;
6. Remplacement de toute référence à " classe d'actions " par " catégorie d'actions " dans les Statuts ;
7. Modification de l'article 11 afin de le renommer en " Restrictions à la détention d'actions de la Société " ;
8. Modification des méthodes de valorisation des valeurs cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (c) ;
9. Modification des méthodes de valorisation des valeurs non cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (d) ;
10. Modification des méthodes de valorisation des dérivés telles que prévues à l'article 14 (7) (g), (h), (i) et (j) ;
11. Réécriture du point (4) de l'article 14 décrivant les engagements de la Société ;
12. Modification de l'article 14 afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'actions à 5 % maximum des actifs nets moyens ;
13. Réécriture du dernier paragraphe de l'article 14 afin de permettre au Conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing) ;

14. Modification de l'article 25 pour amender la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ;
15. Réécriture du troisième paragraphe de l'article 29 relatif à l'" Affectation du résultat annuel " ;
16. Modification des articles 31 et 32 précisant les conditions de liquidation de la Société ;
17. Référence aux " modifications ultérieures " de la Loi sur les Sociétés (Companies Act) du 10 août 1915 et du 20 décembre 2002.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux liés à des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou nul.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, comme indiqué dans le prospectus.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des agences mentionnées dans le prospectus.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010104829/755/53.

FIM Short Term Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.468.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la Société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2010, vous êtes convoqué à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 septembre 2010, à 10h00, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en " BNP Paribas Short Term Fund " et modification de l'article 1 des Statuts comme suit: " Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après "les Statuts") une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de " BNP PARIBAS SHORT TERM FUND " (ci-après dénommée " la Société ");
2. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
3. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: " Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ";
4. Modification du titre de l'article 11 des statuts " Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société " en " Restrictions à la détention d'actions de la Société ";
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (c) des statuts;
6. Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (d) des statuts;
7. Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) des statuts;
8. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;
9. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;
10. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
11. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;
12. Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social;
13. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie;

14. Ajout des termes " et les lois modificatives " in fine de l'article 35 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux liés à des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou nul.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, comme indiqué dans le prospectus.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des agences mentionnées dans le prospectus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010104835/755/55.

Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.878.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la Société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2010, vous êtes convoqué à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 septembre 2010, à 9h45, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des Statuts;
2. Modification du troisième paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit: " Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ";
3. Modification de l'article 7 afin de le renommer en " Catégories et sous-catégories d'actions ";
4. Remplacement de toute référence à " classe d'actions " par " catégorie d'actions " dans les Statuts;
5. Modification de l'article 11 afin de le renommer en " Restrictions à la détention d'actions de la Société ";
6. Modification des méthodes de valorisation des valeurs cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (c);
7. Modification des méthodes de valorisation des valeurs non cotées telles que prévues à l'article 14 (7) (d);
8. Modification des méthodes de valorisation des dérivés telles que prévues à l'article 14 (7) (g) et (h);
9. Réécriture du point (4) de l'article 14 décrivant les engagements de la Société;
10. Modification de l'article 14 afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'actions à 5 % maximum des actifs nets moyens;
11. Réécriture du dernier paragraphe de l'article 14 afin de permettre au Conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
12. Modification de l'article 25 pour amender la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires;
13. Réécriture du troisième paragraphe de l'article 29 relatif à l'" Affectation du résultat annuel ";
14. Modification des articles 31 et 32 précisant les conditions de liquidation de la Société;
15. Référence aux " modifications ultérieures " de la Loi sur les Sociétés (Companies Act) du 10 août 1915 et du 20 décembre 2002.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux liés à des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou nul.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée sont invités à déposer leurs actions auprès des agents chargés du service financier au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, comme indiqué dans le prospectus.

Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur justification de leur identité, à condition de faire connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée au moins cinq jours francs auparavant.

La version provisoire des nouveaux Statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des agences mentionnées dans le prospectus.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010104830/755/48.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.990.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la société ANIMA SICAV (ci-après "la Société") qui se tiendra le 2 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de liquider la Société et chacun de ses Compartiments Anima European Equity, Anima American Equity, Anima International Equity, Anima Asian Equity, Anima Short Term et Anima European Currencies Bond (ci-après ensemble les "Compartiments" et séparément le "Compartiment"), de procéder à la liquidation desdits Compartiments séparément, conformément à l'article 133 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (ci-après la "Loi OPC"), qui spécifie que la liquidation du dernier compartiment d'un organisme de placement collectif entraînera la liquidation de l'organisme de placement collectif tel qu'il en est fait référence à l'article 106(1) de la Loi OPC, et qui confère en conséquence des pouvoirs spécifiques au liquidateur Compartiment par Compartiment conformément aux spécificités de ces Compartiments;
2. Nomination de M^e Charles Ossola comme liquidateur de la Société et de ses Compartiments;
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima European Equity;
4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima American Equity;
5. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima International Equity;
6. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima Asian Equity;
7. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima Short Term;
8. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima European Currencies Bond;
9. Nomination de Deloitte SA comme auditeur à la liquidation de la Société et de ses Compartiments;
10. Divers.

Vote

Les résolutions concernant l'ordre du jour de la réunion exigeront un quorum de 50% des actions existantes de la Société et seront prises à une majorité de 2/3 des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à ladite assemblée.

Si l'assemblée n'est pas en mesure de délibérer et de voter sur l'ordre du jour mentionné ci-dessus faute de quorum, une autre assemblée sera convoquée pour délibérer et voter sur le même ordre du jour.

Lors d'une telle autre assemblée, aucun quorum ne sera exigé et la résolution de l'ordre du jour sera prise à une majorité de 2/3 des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Les procurations déjà reçues pour l'assemblée prévue le 2 septembre 2010, demeureront valables et seront employées, le cas échéant, pour voter lors de la seconde assemblée reconvoquée et ayant le même ordre du jour.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avvertir le Conseil d'Administration par lettre adressée à la Société, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010110104/755/44.

EAVF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.851.

EAVF Artemis Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.139.

—
PROJECT MERGER

In the year two thousand and ten on the fifth day of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Ms. Nicole Hoffmann, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as duly authorised representative of EAVF S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade Registrar under number B 118.851, incorporated pursuant to a deed of notary Marc Lecuit, notary residing then at Redange-sur-Attert, acting in replacement of the notary Gérard Lecuit on August 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1830 on September 29, 2006, the articles of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on March 26, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 899 on April 28, 2009 (hereafter "EAVF S.à r.l."),

by virtue of a proxy given by the board of manager, in accordance with the resolutions taken during the meeting dated July 26, 2010, a copy of an excerpt which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, and

2) Ms. Nicole Hoffmann, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as duly authorised representative of the board of managers of the private limited liability company EAVF Artemis Holdco S.à r.l., having its registered office a L-1030 Luxembourg, 412F, route d' Esch, registered with the Luxembourg Trade Registrar under number B 131.139, incorporated pursuant to a deed of notary Paul Decker, notary residing in Luxembourg on August 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2224 on October 6, 2007 (hereafter "EAVF Artemis Holdco S.à r.l."),

by virtue of a proxy given by the board of managers, in accordance With the resolutions taken during the meeting dated July 26, 2010, a copy of which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw-up the following merger proposal:

MERGER PROPOSAL:

1) During their meetings of July 26, 2010, the boards of managers of the above mentioned companies have decided to carry out a merger by absorption of EAVF Artemis Holdco S.à r.l. by EAVF S.à r.l., by which all assets and liabilities of EAVF Artemis Holdco S.à r.l. will be transferred to EAVF S.à r.l., in accordance with Articles 259 and subsequent to the law of 10 August 1915 an commercial companies, as amended (the "Law").

2) EAVF S.à r.l. has a share capital amounting to EUR 1,842,000.- (One Million Eight Hundred Forty Two Thousand Euro) and divided into 73,680 (Seventy Three Thousand Six Hundred Eighty) shares having a nominal value of EUR 25.- (Twenty-Five Euro) each, fully subscribed and paid up and holds the entire share capital of EAVF Artemis Holdco S.à r.l. which amounts to EUR 62,500.- (Sixty-Two Thousand Five Hundred Euro) represented by 2,500 (Two Thousand Five Hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (Twenty-Five Euro) each.

3) EAVF S.à r.l. (the "Absorbing Company") intends to merge with EAVF Artemis Holdco S.à r.l. (the "Absorbed Company" and the Absorbing Company will be referred to as the "Merging Companies") by absorption of the latter, in accordance with the provisions of articles 278 and 279 of the Law and the subsequent provisions.

4) The date from which the transactions of the Absorbed Company will be considered, from an accountancy point of view, completed on behalf of the Absorbing Company is set as of June 30, 2010.

5) None of the Merging Companies have shareholders entitled to specific rights or holder of securities other than shares.

6) No specific advantage has been granted to any of the managers, statutory auditors or independent auditors of the Merging Companies.

7) In accordance with the provisions of article 9 of the Law, the merger will be effective between the parties and vis-à-vis third parties not earlier than one month after publication of the present merger proposal in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

8) Within one month of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the merger proposal, the shareholder of the Absorbing Company is entitled to view the documents indicated in article 267 (1) a) b) and c) of the Law at the registered office and can obtain a full copy free of charge upon simple request.

9) Within the same period of time, the shareholder of the Absorbing Company owning more than 5% of the shares of the subscribed capital is entitled to request the convening of a general meeting, which will decide on the approval of the merger..

10) If no general meeting is convened or for the case that such meeting has not rejected the merger proposal, the merger will become definitive, as indicated under item 7) and will trigger the effects provided for in article 274 of the Law, to the exception of paragraph (1) (b) of the same article.

11) The merger is operated on the basis of the book values.

12) The managers and statutory auditors' mandates end the day of the merger and discharge will be granted to the bodies of the Absorbed Company.

13) The Absorbing Company will assume all the necessary formalities which will give effect to the merger and to the transfer of all the rights and obligations from the Absorbed Company.

14) The corporate documents of the Absorbed Company will be kept at the registered office of the Absorbing Company for the necessary period required by law.

Handing over the shares

Upon completion of the merger, the Absorbed Company will hand over to the Absorbing Company the originals of its articles of incorporation and association, accounting books and other accounting documents, property deeds or other documentary evidence of property of all assets, documentary evidence of transactions, stock and other agreements, archives as well as any other documents related to the contributed assets.

Expenses and rights

All expenses, fees and remuneration of all kind due in relation to the merger will be assumed by the Absorbing Company and are estimated to approximately EUR 1.500 (one thousand five hundred euros).

The Absorbing Company will settle, if the case arises, the taxes due by the Absorbed Company on the capital and on the profits regarding the financial years that have not been taxed yet.

In accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the undersigned notary certifies the existence and legality of the deeds and formalities falling to the Merging Companies as well as of the present merger proposal.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Whereas this deed has been read and signed by Us and the appearing party already known to the notary by the surname, first name, civil status and residence, and has also been signed by the notary himself.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the parties mentioned above, the present deed is worded in English and is followed by a French version. On request of the parties mentioned above, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

1) Madame Nicole Hoffmann, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée EAVF S.à.r.l, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118851, constituée par acte reçu par le notaire Marc Lecuit, de résidence alors à Redange/Attert, agissant en remplacement du notaire Gérard Lecuit le 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1830 du 29 septembre 2006, les statuts ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 26 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 899 du 28 avril 2009 (ci-après, "EAVF S.à r.l."),

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil de gérance administration prise en sa réunion du 26 juillet 2010 dont une copie d'un extrait, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation, et

2) Madame Nicole Hoffmann, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée EAVF Artemis Holdco S.à.r.l, ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131139, constituée par acte reçu par le notaire Paul Decker le 16 août 2007, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 2224 du 6 octobre 2007 (ci-après, "EAVF Artemis Holdco S.à r.l."),

en vertu d'une procuration lui conférée par décision du conseil de gérance prise en sa réunion du 26 juillet 2010 dont une copie, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dans sa qualité décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acte le projet de fusion qui suit:

PROJET DE FUSION:

1) Lors de leurs réunions du 26 juillet 2010, les conseils de gérance des sociétés prémentionnées ont pris la décision de réaliser une fusion par absorption de EAVF Artemis Holdco S.à.r.l. par EAVF S.à r.l. ayant pour effet de transférer l'ensemble des éléments d'actif et de passif de EAVF Artemis Holdco S.à.r.l. à EAVF S.à.r.l., conformément aux Articles 259 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

2) EAVF S.à.r.l. a un capital social qui est fixé à EUR 1.842.000,- (un million huit cent quarante deux mille euros) et divisé en 73.680 (soixante treize mille six cent quatre-vingt) actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, et détient l'intégralité du capital social de EAVF Artemis Holdco S.à.r.l. et s'élevant à EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cent euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cent) actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3) EAVF S.à r.l. (la "Société Absorbante") entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la Loi et es textes subséquents, avec EAVF Artemis Holdco S.à.r.l. (la "Société Absorbée" et, ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes") par absorption de cette dernière.

4) La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 30 juin 2010

5) Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'actionnaires titulaires de droits spéciaux ou détenteurs de titres autres que les actions.

6) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux gérants, commissaires ou réviseurs des Sociétés Fusionnantes.

7) La fusion prendra effet entre parties et vis-à-vis des tiers au plus tôt un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi.

8) L'actionnaire de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion, de prendre connaissance au siège social, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

9) L'actionnaire de la société Absorbante, qui disposera de plus de 5% des actions du capital souscrit, a le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

10) A défaut de réquisition d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 7) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la Loi, à l'exception du paragraphe (1) (b) de cet article.

11) La fusion s'effectuera sur base de la valeur comptable.

12) Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date de la fusion et décharge pleine et entière est accordée aux organes de la Société Absorbée.

13) La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

14) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Remises de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments de droit apportés.

Frais et droits

Les dépenses, frais, honoraires, rémunérations et charges de toutes espèces dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante et sont estimés à environ 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, de l'existence et de la légalité des actes et des formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes ainsi que du présent projet de fusion.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HOFFMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2010. Relation: LAC/2010/35360. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2010109593/178.

(100123652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Allianz Business Cash, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der Allianz Business Cash wegen Laufzeitende planmäßig am 30. Juli 2010 aufgelöst wurde.

Senningerberg, im August 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft .

Référence de publication: 2010112715/755/7.

Azal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010081992/10.

(100093686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Altrimenti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2B, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 113.296.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2010

Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1466 Luxembourg, 2b, rue Jean Engling.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2010081997/13.

(100093368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.150,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

In the year two thousand and ten on the eighteenth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INNOVA/4 L.P., a limited partnership established under English laws, having its principal place of business at Walkers House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies House for England and Wales under number LP 11130, and;

INNOVA/5 L.P., a limited partnership established under English laws, having its registered office at PO BOX 87, 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Companies House for England and Wales under number LP 13239,

both here represented by Mr. Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on June 17, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "INNOVA RS HOLDING S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139627, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, under the name of "IAB Co-Investing S.à r.l.", dated June 18, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated July 16, 2008 under number 1751 and which bylaws have been last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated October 30, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated December 16, 2009 under number 2451.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 1250 Class A Redeemable Shares;
- 1250 Class B Redeemable Shares;
- 1250 Class C Redeemable Shares;
- 1250 Class D Redeemable Shares;
- 1250 Class E Redeemable Shares;
- 1250 Class F Redeemable Shares;
- 1250 Class G Redeemable Shares;
- 1250 Class H Redeemable Shares;
- 1250 Class I Redeemable Shares;
- 1250 Class J Redeemable Shares.

III. The shareholders resolve to convert the above twelve thousand five hundred (12.500) redeemable shares of one Euro (EUR 1,00) each into ordinary shares.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of four hundred twelve thousand six hundred fifty Euro (EUR 412.650,00) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) to four hundred twenty-five thousand one hundred fifty Euro (EUR 425.150,00), by the creation and issuance of four hundred twelve thousand six hundred fifty (412.650) new shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

INNOVA/4 L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for two hundred six thousand three hundred twenty-five (206.325) New Shares for the aggregate amount of two hundred six thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 206.325,00) and to have them fully paid up in cash in the same total amount of two hundred six thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 206.325,00).

INNOVA/5 L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for two hundred six thousand three hundred twenty-five (206.325) New Shares for the aggregate amount of two hundred six thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 206.325,00) and to have them fully paid up in cash in the same total amount of two hundred six thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 206.325,00).

The total amount of four hundred twelve thousand six hundred fifty Euro (EUR 412.650,00), has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at four hundred twenty-five thousand one hundred fifty Euro (EUR 425.150,00) represented by four hundred twentyfive thousand one hundred fifty (425.150) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

VI. The shareholders resolve to entirely restate the Company's articles of association so that they shall read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “INNOVA RS HOLDING S.à r.l.”

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at four hundred twenty-five thousand one hundred fifty Euro (EUR 425.150,00) represented by four hundred twenty-five thousand one hundred fifty (425.150) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company’s assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one (1) of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers (and hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) shall be appointed and may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital as defined by the general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the sole signature of any one (1) Manager of any category.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one (1) or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one (1) or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented. A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One (1) or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

80900

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand four hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

INNOVA/4 L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son principal établissement à Walkers House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculé au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP11130, et;

INNOVA/5 L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social à PO BOX 87, 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP 13239,

Tous deux ici représentés par M. Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 17 juin 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «INNOVA RS HOLDING S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139627, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg sous la dénomination «IAB Co-Investing S.à r.l.» en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 juillet 2008 sous le numéro 1751 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 décembre 2009 sous le numéro 2451.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR

12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, réparti parmi les types et les classes de part sociales comme présenté ci-dessous:

1250 Parts sociales Rachetables de Classe A;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe B;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe C;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe D;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe E;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe F;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe G;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe H;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe I;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe J;

III. Les associés décident de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales rachetables d'un Euro (EUR 1,00) chacune, en parts sociales ordinaires.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent douze mille six cent cinquante Euro (EUR 412.650,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à quatre cent vingt-cinq-mille cent cinquante Euro (EUR 425.150,00), par la création et l'émission de quatre cent douze mille six cent cinquante (412.650) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

INNOVA/4 L.P., précité, par son mandataire, déclare souscrire deux cent six mille trois cent vingt-cinq (206.325) Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de deux cent six mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 206.325,00) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un même montant total de deux cent six mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 206.325,00).

INNOVA/5 L.P., précité, par son mandataire, déclare souscrire deux cent six mille trois cent vingt-cinq (206.325) Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de deux cent six mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 206.325,00) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un même montant total de deux cent six mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 206.325,00). Un montant total de quatre cent douze mille six cent cinquante Euro (EUR 412.650,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinqmille cent cinquante Euro (EUR 425.150,00) représenté quatre cent vingt-cinqmille cent cinquante (425.150) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

VI. Les associés décident de refondre entièrement les statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «INNOVA RS HOLDING S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq-mille cent cinquante Euro (EUR 425.150,00) représenté par quatre cent vingt-cinq-mille cent cinquante (425.150) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B (et ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) et peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de tout gérant de n'importe quelle catégorie.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter un autre gérant de n'importe quelle catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un (1) ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération. Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille quatre cents Euro.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 juin 2010 Relation: LAC/2010/27613 Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010086173/369.

(100095572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Ataraxie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATARAXIE HOLDING S.A.

F. DUMONT / F-M. LANNERS

Administrateur / Administrateur Directeur du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010083198/12.

(100092927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

B.H.S. Locations S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 74.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B/H/S Locations S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010083201/11.

(100093236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Atelier André s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9179 Oberfeulen, 3, route de Colmar-Berg.
R.C.S. Luxembourg B 102.417.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010083199/15.

(100092985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

B/S Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3914 Mondercange, 9, Am Weier.
R.C.S. Luxembourg B 54.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B/S Gérances S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010083202/11.

(100093233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Blue Sky Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 146.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL
Gérant

Référence de publication: 2010083204/11.

(100093600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

AMF International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 42.762.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083195/10.

(100093491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

ANPAS (Anne Pascal) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Livange, Z.I. Centre Commercial le 2000.
R.C.S. Luxembourg B 49.860.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 17 juin 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société suivante:

ANPAS (Anne Pascal) S.à.r.l. (RCS: B 49860)

Ce même jugement a nommé juge commissaire Madame Christiane JUNCK, et a désigné comme liquidateur Me Pierre BRASSEUR, avocat à la Cour, demeurant à L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

Pour extrait conforme

Me Pierre BRASSEUR

Signature

Référence de publication: 2010083196/16.

(100093709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Aprorest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 117.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 juin 2010.

Pour APROREST S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010083197/13.

(100093490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Blue Sky Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2010083205/11.

(100093593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Blue Sky SPV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2010083206/11.

(100093598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BB Groupe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.200.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.820.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083208/11.

(100092966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BCB & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083209/10.

(100093673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BCV Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.841.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083210/11.

(100093630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BCV Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.854.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083211/11.

(100093631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Berlitz Language and Business Training S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120464.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083212/13.

(100092936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Beta International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.902.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour BETA INTERNATIONAL
 BGL BNP Paribas
 Signatures

Référence de publication: 2010083213/14.

(100093516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Beaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 164.460.270,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.805.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Teslin Holdings Inc., a company governed by the laws of Canada and having its registered office at 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC V6X 3C6, Canada (the "Contributor"), here duly represented by Mrs. Sofia Afonso – Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of "Beaton Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.805, incorporated by a notarial deed enacted on 17 December 2003, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 89 of 22 January 2004, lastly amended by a notarial deed enacted on 7 June 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1919 of 12 October 2006 (the "Company").

II. That the 105,350 (one hundred five thousand three hundred fifty) shares of USD 830 (eight hundred thirty United States Dollars) each, divided into 4,519 (four thousand five hundred nineteen) class A shares, 1 (one) class B share, 5,000 (five thousand) class C shares, 8,000 (eight thousand) class D shares, 20,000 (twenty thousand) class E shares, 9,000 (nine thousand) class F shares, 8,500 (eight thousand five hundred) class G shares and 50,330 (fifty thousand three hundred thirty) class H shares, each with a nominal value of USD 830 (eight hundred thirty United States Dollars), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by a global amount of USD 16,961,350 (sixteen million nine hundred sixty-one thousand three hundred fifty United States Dollars) in order to decrease it from its current amount of USD 87,440,500 (eighty-seven million four hundred forty thousand five hundred United States Dollars) to an amount of USD 70,479,150 (seventy million four hundred seventy-nine thousand one hundred fifty United States Dollars), by the reduction of the nominal value of each share of the Company from USD 830 (eight hundred thirty United States Dollars) to USD 669 (six hundred sixty-nine United States Dollars);
3. Approval of the creation of a new class I shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 93,981,120 (ninety-three million nine hundred eighty-one thousand one hundred twenty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 70,479,150 (seventy million four hundred seventy-nine thousand one hundred fifty United States Dollars) to USD 164,460,270 (one hundred sixty-four million four hundred sixty thousand two hundred seventy United States Dollars) by the issuance of 140,480 (one hundred forty thousand four hundred eighty) new class I shares with a nominal value of USD 669 (six hundred sixty-nine United States Dollars) each;
5. Subscription and payment by the contributor of all the new class I shares by way of a contribution in kind;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions; and
8. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all of the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company by a global amount of USD 16,961,350 (sixteen million nine hundred sixty-one thousand three hundred fifty United States Dollars) in order to decrease it from its current amount of USD 87,440,500 (eighty-seven million four hundred forty thousand five hundred United States Dollars) to an amount of USD 70,479,150 (seventy million four hundred seventy-nine thousand one hundred fifty United States Dollars), by the reduction of the nominal value of each share of the Company from USD 830 (eight hundred thirty United States Dollars) to USD 669 (six hundred sixty-nine United States Dollars) (the "Capital Decrease"). It is further resolved that an amount equivalent to the Capital Decrease will be (i) directly allocated to the legal reserve of the Company for an amount of USD 15,470,177 (Fifteen million four hundred seventy thousand one hundred seventy-seven United States Dollars) (the "Allocation to the Legal Reserve") in order to increase it from its current amount of USD 975,850 (Nine hundred seventy five thousand eight hundred fifty United States Dollars) to USD 16,446,027 (sixteen million four hundred forty-six thousand twenty-seven United States Dollars), (ii) used to settle the whole losses carried forward and losses existing at the date hereof of the Company of a global amount of USD 255,000 (Two hundred fifty five thousand United States Dollars), (iii) to constitute a new non-distributable reserve account in the Company with the purpose of covering future losses of the Company (the "New Account") and to allocate an amount of USD 636,173 (six hundred thirtysix thousand one hundred seventy-three United States Dollars) to the New Account and (iv) reimbursed to the sole shareholder for an amount of USD 600,000 (six hundred thousand United States Dollars) through the partial extinguishment of a receivable held by the Company against the sole shareholder for that amount.

Third resolution:

It is resolved to approve the creation of a new class I shares to the eight existent classes of shares from class A shares to class H shares of the share capital of the Company.

Fourth resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 93,981,120 (ninety-three million nine hundred eighty-one thousand one hundred twenty United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 70,479,150 (seventy million four hundred seventy-nine thousand one hundred fifty United States Dollars) to USD 164,460,270 (one hundred sixty-four million four hundred sixty thousand two hundred seventy United States Dollars) by the issue of 140,480 (one hundred forty thousand four hundred eighty) new class I shares with a nominal value of USD 669 (six hundred sixty-nine United States Dollars) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares (as such term is defined hereafter) held by the Contributor.

Fifth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind of the Contributed Shares (as such term is defined below).

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Da Chao-Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor as a contribution to equity is composed of 54,588 (fifty-four thousand five hundred eighty-eight) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Polish Zloty) each, held in Fraser Spolka z.o.o., a company governed by the laws of Poland, having its registered office at Warsaw, Aleje Ujazdowskie 51, Poland (the "Contributed Shares").

Valuation

The net value of this contribution in kind is USD 93,981,120 (ninetythree million nine hundred eighty-one thousand one hundred twenty United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value as of the date hereof, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of this contribution has been given by a relevant contribution agreement.

Managers' intervention

The managers of the Company, such as duly represented by Ms. Da Chao – Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 4 June 2010, requires the notary to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Teslin Holdings Inc.: 245,830 (two hundred forty-five thousand eight hundred thirty) shares divided into 4,519 (four thousand five hundred nineteen) class A shares, 1 (one) class B share, 5,000 (five thousand) class C shares, 8,000 (eight thousand) class D shares, 20,000 (twenty thousand) class E shares, 9,000 (nine thousand) class F shares, 8,500 (eight thousand five hundred) class G shares, 50,330 (fifty thousand three hundred thirty) class H shares and 140,480 (one hundred forty thousand four hundred eighty) class I shares, each with a nominal value of USD 669 (six hundred sixty-nine United States Dollars);

The notary acts that the 245,830 (two hundred forty-five thousand eight hundred thirty) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the contribution in kind having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 164,460,270 (one hundred sixty-four million four hundred sixty thousand two hundred seventy United States Dollars), represented by 4,519 (four thousand five hundred nineteen) class A shares, 1 (one) class B share, 5,000 (five thousand) class C shares, 8,000 (eight thousand) class D shares, 20,000 (twenty thousand) class E shares, 9,000 (nine thousand) class F shares, 8,500 (eight thousand five hundred) class G shares, 50,330 (fifty thousand three hundred thirty) class H shares and 140,480 (one hundred forty thousand four hundred eighty) class I shares, each with a nominal value of USD 669 (six hundred sixty United States Dollars).”

No other amendment are to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,700.- (six thousand seven hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Teslin Holdings Inc., une société régie par le droit du Canada et ayant son siège social sis au 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC V6X 3C6, Canada (l'«Apporteur»), ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing-privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est l'associé unique de «Beatton Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, GrandDuché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.805, constituée par acte notarié dressé en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 89 du 22 janvier 2004, dernièrement modifié par un acte notarié dressé en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1919 du 12 octobre 2006 (la «Société»).

II.- Que les 105.350 (cent cinq mille trois cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 830,- USD (huit cent trente dollars américains) chacune, divisés en 4.519 (quatre mille cinq cent dix-neuf) parts sociales de classe A, 1 (une) part sociale de classe B, 5.000 (cinq mille) parts sociales de classe C, 8.000 (huit mille) parts sociales de classe D, 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E, 9.000 (neuf mille) parts sociales de classe F, 8.500 (huit mille cinq cents) parts sociales de classe G et 50.330 (cinquante mille trois cent trente) parts sociales de classe H, chacune avec une valeur nominale de 830,- USD (huit cent trente dollars américains), représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. – L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Approbation de la diminution du capital social de la Société d'un montant global de 16.961.350,- USD (seize millions neuf cent soixante-et-un mille trois cent cinquante dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 87.440.500,- USD (quatre-vingt-sept millions quatre cent quarante mille cinq cents dollars américains) à 70.479.150,- USD (soixante-dix millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains) par la réduction de la valeur nominale de chacune des parts sociales de la Société de 830,- USD (huit cent trente dollars américains) à 669,- USD (six cent soixante-neuf dollars américains);

3. Approbation de la création d'une nouvelle classe I de parts sociales;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 93.981.120,- USD (quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-un mille cent vingt dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 70.479.150,USD (soixante-dix millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains) à 164.460.270,USD (cent soixante-quatre millions quatre cent soixante mille deux cent soixante-dix dollars américains) par l'émission de 140.480 (cent quarante mille quatre cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe I avec une valeur nominale de 669,- USD (six cent soixante-neuf dollars américains) chacune;

5. Souscription et paiement par l'Apporteur des nouvelles parts sociales de classe I au moyen d'un apport en nature;

6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

7. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;
et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurants à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant global de 16.961.350,- USD (seize millions neuf cent soixante-et-un mille trois cent cinquante dollars américains), afin de le réduire de son montant actuel de 87.440.500,- USD (quatre-vingt-sept millions quatre cent quarante mille cinq cent dollars américains) à 70.479.150,- USD (soixante-dix millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains) par la réduction de la valeur nominale de chacune des parts sociales de la Société de 830,- USD (huit cent trente dollars américains) à 669,- USD (six cent soixante-neuf dollars américains) (la «Réduction de Capital»). Il est ensuite décidé qu'un montant équivalent à la Réduction de Capital sera (i) directement alloué à la réserve légale de la Société pour un montant de 15.470.177,- USD (quinze millions quatre cent soixante-dix mille cent soixante-dix-sept dollars américains) (l'«Allocation à la Réserve Légale ») afin de l'augmenter de son montant actuel de 975.850,- USD (neuf cent soixante-quinze mille huit cent cinquante dollars américains) à 16.446.027,- USD (seize millions quatre cent quarante-six mille vingt-sept dollars américains), (ii) utilisé pour compenser

l'ensemble des pertes reportées et des pertes existantes de la Société à la date qu'entête d'un montant global de 255.000,- USD (deux cent cinquante-cinq mille dollars américains), (iii) pour constituer un nouveau compte de réserve non-distribuable dans la Société avec pour objet de couvrir les pertes futures de la Société (le «Nouveau Compte») et allouer un montant de 636.173,- USD (six cent trente-six mille cent soixante-treize dollars américains) au Nouveau Compte et (iv) remboursé à l'associé unique pour un montant de 600.000,- USD (six cent mille dollars américains) par l'extinction partielle de la créance détenue par la Société à l'encontre de l'associé unique pour ce montant.

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la création d'une nouvelle classe I de parts sociales s'ajoutant aux huit autres classes de parts sociales allant des parts sociales de classe A aux parts sociales de classe H dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 93.981.120,- USD (quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-un mille cent vingt dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 70.479.150,- USD (soixante-dix millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante dollars américains) à 164.460.270,- USD (cent soixante-quatre millions quatre cent soixante mille deux cent soixante-dix dollars américains) par l'émission de 140.480 (cent quarante mille quatre cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe I avec une valeur nominale de 669,- USD (six cent soixante-neuf dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), devant être payées au moyen d'un apport en nature consistant dans les Parts Sociales Apportées (tel que ce terme est défini ci-après) détenues par l'Apporteur.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature des Parts Sociales Apportées (tel que ce terme est défini ci-après).

Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Da Chao – Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant dans les Parts Sociales Apportées.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en tant qu'apport en capital est composée de 54.588 (cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit) parts sociales avec une valeur nominale de 500 PLN (cinq cent zloty polonais) chacune, détenue dans Fraser Spolka z.o.o., une société régie par le droit polonais, ayant son siège social sis à Varsovie, Aleje Ujazdowskie 51, Pologne (les «Parts Sociales Apportées»).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est de 93.981.120,- USD (quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-un mille cent vingt dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport à la date qu'entête, qui restera annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée moyennant d'un contrat d'apport d'actions.

Intervention des gérants

Les gérants de la Société, tels que dûment représentés par Mme Da Chao – Conde, précitée, conformément aux dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 4 juin 2010, requiert le notaire instrumentant d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, avec son évaluation, avec le transfert des Parts Sociales Apportées et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Teslin Holdings Inc.: 245.830 (deux cent quarante-cinq mille huit cent trente) parts sociales divisées en 4.519 (quatre mille cinq cent dix-neuf) parts sociales de classe A, 1 (une) part sociale de classe B, 5.000 (cinq mille) parts sociales de classe C, 8.000 (huit mille) parts sociales de classe D, 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E, 9.000 (neuf mille) parts sociales de classe F, 8.500 (huit mille cinq cent) parts sociales de classe G, 50.330 (cinquante mille trois cent trente) parts sociales de classe H et 140.480 (cent quarante mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe I, chacune avec une valeur nominale de 669,- USD (six cent soixante-neuf dollars américains);

Le notaire prend acte du fait que les 245.830 (deux cent quarante-cinq mille huit cent trente) parts sociales, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société devant être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 164.460.270,- USD (cent soixante-quatre millions quatre cent soixante mille deux cent soixante-dix dollars américains), représenté par 4.519 (quatre mille cinq cent dix-neuf) parts sociales de classe A, 1 (une) part sociale de classe B, 5.000 (cinq mille) parts sociales de classe C, 8.000 (huit mille) parts sociales de classe D, 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E, 9.000 (neuf mille) parts sociales de classe F, 8.500 (huit mille cinq cent) parts sociales de classe G, 50.330 (cinquante mille trois cent trente) parts sociales de classe H et 140.480 (cent quarante mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe I, chacune avec une valeur nominale de 669,- USD (six cent soixante-neuf dollars américains)».

Aucune autre modification ne doit être faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à approximativement EUR 6.700,- (six mille sept cents euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010086021/296.

(100095652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Aubin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUBIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010082005/11.

(100093476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BDG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BDG Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010082012/11.

(100093496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BDG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.268.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 10 juin 2010

1. Monsieur Vincent TUCCI a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.
3. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BDG Finance S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010082013/20.

(100093560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Colony Marlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082019/10.

(100093475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Coperval Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.855.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010082022/10.

(100093619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.794.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082023/10.

(100093436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Café Beau Séjour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 18, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 136.943.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAFE BEAU SEJOUR S.à.r.l.

Référence de publication: 2010082024/10.

(100093338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.503.800,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juin 2010, il a été décidé de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Mme Marjoleine van Oort,
- M. Teunis Chr. Akkerman,
- M. Ernst Frederik Kraaij,
- M. Stephen M. Parks,
- M. Boris Eric Pierre Henry,
- M. Marlin Risinger.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082111/19.

(100093404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

CNA Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.203.

—
STATUTES

In the year two thousand ten.

On the eleventh day of June.

Before us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CNA CORPORATION S.A., "société anonyme" existing under Luxembourg Law, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 90.341,

here represented by Mrs Jacqueline HONYMUS, "expert comptable", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 2 June 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "CNA Group S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000 (one million Euro) to be divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 11 June 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of May at 9.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 1,000 (one thousand) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, CNA CORPORATION S.A., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Armand HAAS, "licencié en sciences commerciales et financières", born on 27 October 1937 in Esch/Alzette, residing professionally at 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

2. Mrs Rita REICHLING, lawyer, born on 20 June 1957 in Luxembourg, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

3. Mr Juan PARLADE TRIOLA, retired, born on 24 December 1930 in Maolleu, Spain, residing at 4012 Santa Lucia, 11916 Montevideo, Uruguay,

4. Mr Fernando CABRE CASAS, companies' director, born on 7 May 1975 in Tarragona, Spain, residing professionally at Rm 1301 – 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong,

5. Mr Jorge PARLADE DE ELIA, companies' director, born on 10 January 1955 in Montevideo, Uruguay, residing at RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, Punta del Este P11107U M845, Punta del Este 32514 Maldonado (Uruguay).

Mr Juan PARLADE TRIOLA, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

BDO Audit, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 147.570.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy-holder of the appearing party signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille dix le onze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CNA CORPORATION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 90.341,

ici représentée par Madame Jacqueline HONYMUS, expert comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 2 juin 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CNA Group S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 juin 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 1.000 (mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, CNA CORPORATION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent cinquante euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, né le 27 octobre 1937 à Esch/Alzette, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

2. Madame Rita REICHLING, avocate, née le 20 juin 1957 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

3. Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, retraité, né le 24 décembre 1930 à Maolleu, Espagne, demeurant au 4012 Santa Lucia, 11916 Montevideo, Uruguay,

4. Monsieur Fernando CABRE CASAS, administrateur de sociétés, né le 7 mai 1975 à Tarragona, Espagne, demeurant professionnellement à Rm 1301 – 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong,

5. Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, administrateur de sociétés, né le 10 janvier 1955 à Montevideo, Uruguay, demeurant à RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, Punta del Este P11107U M845, Punta del Este 32514 Maldonado (Uruguay).

Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 147.570.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HONYMUS, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2010. Relation: GRE 2010/2125. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093250/409.

(100104346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.925,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juin 2010, il a été décidé de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Mme Marjoleine van Oort, gérant A,
- M. Teunis Chr. Akkerman, gérant A,
- M. Gaurav Agrawal, gérant A,
- M. Ernst F Kraaij, gérant B,
- M. Robert E. Malitz, gérant B,
- M. Boris Eric Pierre Henry, gérant B,
- M. Saadat Mahmood, gérant B,
- M. Thomas Lafargue, gérant B.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082100/21.

(100093398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

K.H.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 154.231.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Kloß Helmut, Tischlermeister, geboren am 17. August 1944 in Hülzweiler/Schwalbach (Deutschland), wohnhaft in D-66663 Merzig, Honrather Strasse, 64A.

Welcher Kompotent beschlossen hat eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzungen:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf und die Montage von Fenstern, Türen, Parkett, Laminat, kompletter Innenausbau, sowie das Verlegen, Schleifen und Versiegeln von Parkett.

Die Gesellschaft kann weiterhin alle kommerzielle, zivile, finanzielle und immobiläre Tätigkeiten in Bezug auf An- und Verkauf von sämtlichen Gütern sowie die Beratung, die Entwicklung oder sonstige kommerzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben voraussichtlich fördern können und dies im In und Ausland.

Die Gesellschaft ist berechtigt, gleichartige oder artverwandte Unternehmen zu erwerben, sich an solchen Unternehmen zu beteiligen und deren Vertretung zu übernehmen.

Sie kann auch Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung führt die Bezeichnung „K.H.B. S.à r.l.“.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Kehlen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500 (zwölf tausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 125 (hundertfünfundzwanzig Euro), alle voll gezeichnet und eingezahlt.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

- Herr Kloß Helmut, einhundert Anteile	100
TOTAL: einhundert Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Jede Übertragung von Gesellschaftsanteilen bedarf einer notariellen Urkunde.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

- Herr Kloß Helmut, vorbenannt.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet, Selbstkontrahierung einbegriffen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. KLOSS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30008. Reçu soixante-quinze € (75,- Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 15. Juli 2010.

Référence de publication: 2010094081/108.

(100105040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Calama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.029.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010

Les mandats d'administrateurs de la société E DIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

Extrait sincère et conforme

CALAMA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010082026/30.

(100093364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.143.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance de la société prises en date du 1^{er} juin 2010 que:

- le siège social de la société est transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010;

- M. Mark Hatherly, gérant de la société, est domicilié professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Il est porté à la connaissance des tiers les changements d'adresse des gérants suivants:

- M. Martin Rey, gérant de la société, est domicilié professionnellement à Forsthausstraße 2, D-82031 Grünwald (Allemagne);

- M. Neil Lewis, gérant de la société, demeure à Old Avenue, Weybridge, Surrey KT 13 OPS (Royaume-Uni);

- M. Pascal Marty, gérant de la société, est domicilié professionnellement au 21, boulevard de la Madeleine, F-75001 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010084690/24.

(100094747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

CEEREF Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 117.764.

—
Procès Verbal du Conseil de Gérance du 24/06/2010

Est présent:

Le Conseil de Gérance de la société est dûment présent ou représenté.

Le Point à l'ordre du jour est le suivant:

Constatation de la modification de l'adresse du siège social de son associé unique.

La décision prise est la suivante:

Le Conseil de Gérance constate que son associé unique, la société EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST Sarl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-118951, a désormais son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg.

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2010082030/17.

(100093471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

COLONY EnTie INVESTOR (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 96.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082038/10.

(100093474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

CS Arel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082041/10.

(100093435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Citerna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.435.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CITERNA S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B148.435, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg du 14 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2062 du 21 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM 2010 / 427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082034/47.

(100093111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

CS Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082042/10.

(100093465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

C8 Embassy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082043/10.

(100093473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

CS Arel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.424.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 9 juin 2010

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, daté du 9 juin 2010, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

Trust Company Limited, une company limited by shares, ayant son siège social à 35 Clarence Street, Sydney NSW 2000, Australie (ABN 004 027 749) agissant en qualité de dépositaire pour Goodman Europe Development Pty Limited (ABN 35 119 827 726) agissant en qualité de trustee pour Goodman Europe Development Trust (ABN 63 257 286 747) en tant que cédant, a cédé l'entière des parts sociales de classe B qu'il détient dans la Société à RT Princeton CE Holdings, LLC, une limited liability company, régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro SRV 100545393.

Par suite du contrat de cession susmentionné, Goodman Europe Development Trust détient 2.500 parts sociales de classe A de la Société et RT Princeton CE Holdings, LLC détient 10.000 parts sociales de classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085099/24.

(100093435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Duse III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082044/10.

(100093466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Kariba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 122.204.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 31 décembre 2009

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 31 décembre 2009, de Monsieur Fays Eric, né le 25 septembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 31 décembre 2009, de Monsieur Wies Aurélien, né le 27 août 1982 à Villerupt (France), demeurant à F-54190 Villerupt, 40, Rue Jules Michelet de sa fonction d'Administrateur.

Suite à la réunion de toutes les actions en une seule main et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée:

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur unique, à dater du 1^{er} janvier 2010, Madame Salvalaggio Lydie, née le 14 mars 1982 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F-54650 Saulnes, 13, Rue François Raty.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KARIBA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010085122/24.

(100093731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Invista Real Estate Opportunity Fund Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.257.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010082148/13.

(100093343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.
